

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE – COMMUNAUTÉ URBAINE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-3 et L.5211-8 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2121-5 ;

VU la délibération n°A3 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attribution de Conseil communautaire au Président ;

VU la délibération n°75 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2022, relative à la fixation des tarifs de maintenance d'occupation d'Espace Public et du Centre d'Innovation et de Recherche en Diagnostic (CIRD) ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole s'est engagé à accompagner le développement des entreprises liées au Pôle de compétitivité ALPFA - Basse des Landes et des Hyperbâtiments, le Département (DIA) de Laboratoire de recherche XLIM, l'association CIRDIM, ainsi que de autres activités occupant dans ce domaine d'activités ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a décidé de prêter un local pour permettre de créer l'association de Pôle de compétitivité ALPFA - Basse des Landes et des Hyperbâtiments, le Département (DIA) de Laboratoire de recherche XLIM, l'association CIRDIM, ainsi que de autres activités occupant dans ce domaine d'activités ;

CONSIDÉRANT que cet ensemble constitue désormais le Centre d'Innovation et de Recherche en Diagnostic (CIRD) et que celui-ci est le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 27 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES agissant pour le compte du Laboratoire XLIM a exprimé le vœu de bénéficier dans les locaux qu'elle occupe ;

DÉCIDE

De proroger par un avenant n°1, du 01 janvier 2023 au 28 février 2024, l'occupation consentie à l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM qui est en vigueur le 31 décembre 2024.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°1 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM

1 DOCUMENT - Publié le 27 Décembre 2024

 **26160.pdf**
(.pdf, 184,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**